



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Est



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
du Grand Est

Fluides d'usinage, état des lieux des expositions et de la prévention dans les entreprises ardennaises

En 2023, Ardennes Santé Travail, en collaboration avec la CARSAT Nord-Est, a réalisé une enquête visant à dresser un état des lieux des risques pour la santé liés à l'utilisation de fluides d'usinage. Elle a également permis d'étudier la prévention mise en place dans les entreprises ardennaises.

[Retrouvez une synthèse des résultats de cette enquête départementale dans les pages suivantes.](#)

L'étude des fiches de données de sécurité des fluides d'usinage utilisés ainsi que les résultats d'analyses chimiques démontrent que, malgré l'évolution de la composition de ces produits au cours des dernières années, des **dangers pour la santé persistent**. Les mesures de prévention mises en place reposent essentiellement sur le port d'équipements de protection individuelle. Les mesures de prévention collectives existantes sont souvent incomplètes et peuvent être améliorées.

La question de la gestion de ces risques sur la santé est encore d'actualité !

Ainsi, Ardennes Santé Travail et la CARSAT Nord-Est organise

le mardi 24 septembre 2024 à 08h30

une **réunion d'information** consacrée aux dangers pour la santé liés à l'utilisation de fluides d'usinage. Vous seront présentées 4 mesures de prévention simples, faciles à mettre en place, peu onéreuses et qui figurent parmi les plus efficaces pour préserver la santé de vos salariés.

Je m'inscris !

Programme de la rencontre du 24 septembre 2024

Horaires : 08h30 à 10h00

Accueil autour d'un petit déjeuner à partir de 08h00

1. Etat des lieux des expositions et de la prévention dans les entreprises ardennaises : résultats de l'étude départementale
2. Fluides d'usinage et dangers pour la santé
3. Parlons prévention : **4 leviers d'action simples et rapides à mettre en place** :
 - Utilisation facilitée des fiches de données de sécurité pour éviter les produits les plus dangereux
 - Mettre en place un suivi des bains pertinent
 - Choix des protections individuelles
 - Importance de l'hygiène au poste de travail
4. Accompagnement possible d'Ardennes Santé Travail et de la CARSAT Nord-Est

Rendez-vous à Ardennes Santé Travail

19 rue Paulin Richier, ZA du Bois Fortant, CS 80707, 08013 Charleville-Mézières